

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE)
RELATIVE AUX INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOSSIER**

1. Référence : Rapport annuel HQT-2012, Table de concordance, page 6.

Préambule :

« Décisions émises par la Régie au cours du dernier trimestre 2012, en lien avec les projets Palmarolle-Rouyn (R-3813-2012), Manicouagan (R-3810-2012), Saint-Césaire - Bedford (R-3819-2012) et Waswanipi (R-3812-2012). Aucun écart majeur à signaler à ce titre, conformément à ces décisions. »

Demande :

1.1 Veuillez déposer les suivis de ces projets, tel que demandé dans les décisions D-2012-140, D-2012-151, D-2012-152 et D-2012-161.

2. Références : (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-1, document 5, page 3;
(ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0018, page 13.

Préambule :

(i) Le Transporteur présente le niveau de son effectif annuel en équivalents temps complet (ETC). On remarque une baisse de 181 ETC du niveau des ETC entre l'année historique 2012 et 2011.

(ii) Pour l'année témoin 2012, le niveau de l'effectif annuel du Transporteur est 3 370 ETC.

Demandes :

2.1 Veuillez expliquer l'écart de 181 ETC entre l'année historique 2012 et 2011, pour les éléments suivants : Départs à la retraite et Efficience additionnelle.

2.2 Veuillez expliquer l'écart de 195 ETC entre l'année historique 2012 (référence (i)) et l'année témoin 2012 (référence (ii)), pour les éléments suivants : Départs à la retraite et Efficience additionnelle.

3. Référence: Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-2, document 3, pages 5 à 9.

Préambule :

Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification entre les montants historiques 2011 et 2012 lorsque mesurée au 31 décembre, ainsi que selon la moyenne des 13 soldes. Cependant, le Transporteur fournit des explications détaillées concernant les variations au 31 décembre.

Demande :

3.1 Pour les prochains rapports annuels, serait-il possible de présenter les explications détaillées concernant les variations nettes des éléments de la base de tarification, selon la moyenne des 13 soldes.

4. Référence : Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-2, document 3, page 13.

Préambule :

Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification (montant total) entre le réel 2012 et le montant autorisé 2012, lorsque mesurée selon la moyenne des 13 soldes.

Une comparaison des montants réels 2012 et autorisés pour 2012 est effectuée ci-dessous.

| Base de Tarification 2012 | | | | |
|--|----------------------------|-------------------|-------------------------|--------------|
| <i>(en millions de dollars)</i> | Réel | Autorisé | Variation | |
| | Rapport annuel 2012 | D-2012-059 | Réel vs Autorisé | |
| Immobilisations corporelles en exploitation | | | | |
| Postes | 9 245,1 | 9 586,3 | (341,2) | -3,7% |
| Lignes | 5 803,0 | 5 889,1 | (86,1) | -1,5% |
| Autres actifs de réseau | 440,6 | 357,4 | 83,2 | 18,9% |
| Actifs de soutien | 347,8 | 314,1 | 33,7 | 9,7% |
| Télécommunications | 595,9 | 640,9 | (45,0) | -7,6% |
| | 16 432,4 | 16 787,8 | (355,4) | -2,2% |
| Actifs incorporels | | | | |
| Servitudes | 336,3 | 330,8 | 5,5 | 1,6% |
| Logiciels | 64,3 | 54,7 | 9,6 | 14,9% |
| Autres | 9,6 | 5,3 | 4,3 | 44,8% |
| | 410,2 | 390,8 | 19,4 | 4,7% |
| Dépenses non amorties et autres actifs | | | | |
| Actif au titre des prestations constituées | - | - | - | - |
| Passif au titre des prestations constituées | - | - | - | - |
| Actifs réglementaires | 9,5 | 300,5 | (40,3) | -424,2% |
| Frais développement et autres frais reportés | (141,2) | (151,6) | 10,4 | -7,4% |
| Remboursement gouvernemental | 45,2 | 45,2 | - | 0,0% |
| | (86,5) | 194,1 | (280,6) | 324,4% |
| Fonds de roulement | | | | |
| Encaisse | 56,8 | 60,1 | (3,3) | -5,8% |
| Matériaux, combustibles et fournitures | 81,1 | 106,1 | (25,0) | -30,8% |
| | 137,9 | 166,2 | (28,3) | -20,5% |
| Décision de la Régie | | | | |
| D-2012-021; retrait des comptes ATPC/PTPC de la BT | | (250,7) | 250,7 | |
| D-2012-059; exclusion Projet La Vérendrye à la BT | | (0,8) | 0,8 | |
| Ttl base de tarification selon la moyenne des 13 soldes | 16 894,0 | 17 287,4 | (393,4) | -2,3% |

Tableau établi à partir des pièces suivantes: Rapport annuel HQT 2012, pièce HQT-2, document 3, pages 5 à 9; Dossier R-3777-2011, pièce B-119, pages 2-3.

Demande :

- 4.1** Veuillez expliquer les écarts majeurs entre les montants réels 2012 et autorisés 2012 selon la moyenne des 13 soldes.

- 5. Références :** (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-2, document 3, page 11;
(ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0020, page 19.

Préambule :

(i) Le Transporteur présente les mises en exploitation de l'année historique 2012, pour un total de 1 041,6 M\$, incluant notamment les montants suivants :

- le poste Abitibi n'apparaît pas au tableau des mises en exploitation réelles pour 2012;
- 40,4 M\$ pour les Liaisons hertziennes Manicouagan, Arnaud et complexe Manic-5;
- 5,2 M\$ pour le poste Châteauguay;
- 59,4 M\$ pour le poste Limoilou;
- 215,4 M\$ pour le projet d'intégration du 2e appel d'offres éoliens (A/O 2005-003).

(ii) Le Transporteur présente les mises en exploitation de l'année témoin 2012, pour un total de 1 410,5 M\$, incluant notamment les montants suivants :

- 14,6 M\$ pour le poste Abitibi;
- 21,0 M\$ pour les Liaisons hertziennes Manicouagan, Arnaud et complexe Manic-5;
- 31,1 M\$ pour le poste Châteauguay;
- 101,9 M\$ pour le poste Limoilou;
- 414,6 M\$ pour le projet d'intégration du 2e appel d'offres éoliens (A/O 2005-003).

Demande :

5.1 Veuillez justifier les variations entre les montants de la référence (i) et ceux de la référence (ii).

- 6. Références :** (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-2, document 14, page 4;
(ii) Dossier R-3777-2011, pièce B-0057, question 31.1, page 57.

Préambule :

(i) Aucun revenu associé à la « convention NB » n'a été considéré pour 2012.

(ii) Le Transporteur considère une prévision de revenus de 23,3 M\$ en 2012 pour la « convention NB » à titre de revenu pour les engagements de type Toulnostouc.

Demande :

6.1 Veuillez élaborer sur les raisons expliquant que les revenus associés à la convention NB ne sont plus considérés pour rencontrer les engagements d'achat de type Toulnostouc.

État d'avancement des projets majeurs

- 7. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, page 8;
 - (ii) Rapport annuel HQT-2011, pièce HQT-3, document 1, page 8.

Préambule :

(i) Le coût total prévu pour le projet poste Hauterive est de 88,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 9,3 M\$ (11,7 %) par rapport au montant de 79,0 M\$ autorisé par la Régie. Une partie importante de ce montant, soit 35,1 M\$, est attribuable à la catégorie Construction, pour laquelle un montant initial de 24,9 M\$ avait été prévu. C'est plus particulièrement le volet Remplacement commande et protections du projet qui est responsable de cette augmentation (20,7 M\$ par rapport à un montant initial autorisé de 12,5 M\$).

(ii) Le coût total prévu pour le projet est de 83,6 M\$. La partie de ce montant attribuable à la catégorie Construction est de 29,9 M\$, dont un montant de 15,9 M\$ provient du volet Remplacement commande et protections.

Demande :

7.1 Veuillez fournir les raisons ayant entraîné une hausse importante des coûts de la catégorie Construction du volet Remplacement commande et protections, soit de 65,0 % par rapport au montant initial autorisé, et de 29,8 % depuis le rapport annuel HQT-2011.

- 8. Références :**
- (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, pages 10 et 12 ;
 - (ii) Rapport annuel HQT-2011, pièce HQT-3, document 1, page 10.

Préambule :

(i) Le coût total prévu pour les postes de départ du projet s'élève à 168,2 M\$, en baisse de 41,8 M\$ par rapport au coût total prévu dans le rapport annuel de 2011. Dans la section « Explication des écarts majeurs », le Transporteur précise qu'une contribution moindre de sa part a été nécessaire pour les postes de départ des parcs éoliens de Montagne Sèche et de Gros Morne.

(ii) Le coût total prévu pour les postes de départ du projet Intégration des parcs éoliens au réseau régional de transport Matapédia s'élève à 210,0 M\$.

Demande :

8.1 Veuillez fournir distinctement, pour chaque poste de départ des parcs de Montagne Sèche et de Gros Morne, les montants attribuables au remboursement de la partie « poste élévateur de tension » et de la partie « réseau collecteur ».

9. Références :

- (i) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, page 40;
- (ii) Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, page 39 et 41;
- (iii) Rapport annuel HQT-2011, pièce HQT-3, document 1, page 52.

Préambule :

(i) Le Transporteur précise les 14 parcs éoliens à intégrer au réseau avec les dates de mise sous tension initiale de chacun.

(ii) Le coût total prévu pour l'intégration des parcs éoliens de l'Appel d'offres A/O-2005-03 s'élève à 1 114,1 M\$, en baisse de 250 M\$ (18,3 %) par rapport au coût total prévu dans le rapport annuel 2011 (référence (iii)), et en baisse de 377,2 M\$ (25,3 %) par rapport au montant autorisé par la Régie de 1 491,3 M\$.

Le Transporteur explique par des contributions moindres de sa part pour le remboursement de postes de départ, une nouvelle réduction de 239,4 M\$ du coût total prévu pour l'intégration des parcs éoliens.

(iii) Le coût total prévu pour l'intégration des parcs éoliens de l'Appel d'offres A/O-2005-03 s'élève à 1 363,8 M\$.

Demandes :

9.1 Veuillez répartir, selon les parcs éoliens mentionnés à la référence (i), le montant de 239,4 M\$ attribuable à la réduction des contributions pour le remboursement des postes de départ. Veuillez fournir distinctement, pour chaque poste de départ des parcs éoliens concernés, les montants attribuables au remboursement de la partie « poste élévateur de tension » et de la partie « réseau collecteur ».

9.2 La Régie note que la date de mise sous tension initiale du parc éolien De l'Érable est prévue en 2013. L'engagement initial pour ce projet était 2011. Or, la Régie n'a pas eu connaissance de modifications au contrat justifiant ce changement. Veuillez fournir les raisons du report de la date de mise sous tension initiale de ce projet à 2013.

10. Référence : Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, pages 49 et 51.

Préambule :

Le projet Ouverture du réseau de transport à 315 kV sur le corridor Québec-Montréal :

Le tableau présentant les coûts pour l'ajout et les modifications des équipements requis pour le projet montre des variations de coûts importantes pour les catégories de coûts suivantes du volet « Postes » :

| | <u>Montant autorisé</u> | <u>Montant prévu</u> | <u>Différence</u> |
|-------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| Approvisionnement | 90,4 M\$ | 84,3 M\$ | - 6,1 M\$ |
| Construction | 66,5 M\$ | 77,8 M\$ | + 11,3 M\$ |
| Provision | 23,1 M\$ | 14,1 M\$ | - 9,0 M\$ |

Le Transporteur ne fournit aucune information dans la section « Explication des écarts majeurs ».

Demande :

10.1 Veuillez expliquer les variations importantes de coûts des catégories suivantes : Approvisionnement, Construction et Provision du Volet Postes.

11. Référence : Rapport annuel HQT-2012, pièce HQT-3, document 1, pages 51 et 53.

Préambule :

Projet de raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport :

Le tableau des coûts des travaux du projet, montre pour chacune des installations suivantes, une variation importante des coûts par rapport au montant autorisé par la Régie :

| <u>Installation</u> | <u>Variation des coûts</u> |
|----------------------|----------------------------|
| - Ligne Rom-3/Rom-4 | + 8,6 M\$ (9,3 %) |
| - Poste Arnaud | + 13,5 M\$ (41,4 %) |
| - Poste aux Outardes | - 20,9 M\$ ou (- 13,7 %) |

Rien n'est signalé par le Transporteur dans la section « Explication des écarts majeurs ».

Demande :

11.1 Veuillez fournir les explications aux écarts de coûts des composantes du projet identifiées au préambule.